



Avocat qui ne répond pas

Par **pinpin79**, le **25/05/2016** à **20:24**

Bonjour,rnrnJ'ai entamé une démarche auprès d'un avocat pour établir des volontés après ma mort. Malgré sa rémunération réglée, voici plus d'un an que j'attends que le dossier soit finalisé, j'ai l'impression d'avoir été abusé. Que me conseillez-vous de faire pour que ce dossier soit finalisé ou annuler ma demande et récupérer la somme versée ?rnrnMerci.

Par **lakavezo**, le **26/05/2016** à **15:33**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnVous n'êtes pas le seul à être escroqué par un avocat.rnLes seules fois où notre avocat se manifestait, c'était pour nous réclamer toujours plus d'argent. Pour le reste, rien.rnBien sûr, ne comptez pas récupérer votre argent.rnMoins on affaire à eux, mieux on dort tranquilles.

Par **pinpin79**, le **27/05/2016** à **15:50**

Merci du retour même s'il n'est pas rassurant. J'aurais aimé savoir pourtant si une action efficace pouvait être envisagée pour avancer ou mettre fin à cette attente.

Par **Tisuisse**, le **27/05/2016** à **17:15**

Bonjour,rnrnVous demandez au Bâtonnier (patron des avocats) au greffe de votre tribunal,

d'intervenir.rnrnPour finaliser un dossier de "dernières volontés", nul besoin d'aller chez un avocat, votre notaire suffit et c'est moins cher.

Par **pinpin79**, le **28/05/2016** à **08:11**

Merci pour vos réponses.

Par **Nomade81**, le **29/05/2016** à **04:30**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnPinpin vous pouvez aussi vous adresser à l'ordre des avocats du barreau.rnPrévoyez de rassembler les références de votre dossier accompagnées d'une brève de vos différentes démarches en direction de cet avocat démissionnaire. Son nom et son adresse de cabinet vous seront certainement réclamés. Il se peut qu'ils le connaissent déjà mais effectivement une fois payé il n'est pas évident de le poursuivre. (J'ai affaire à un comme ça dont nombreux se plaignent et à priori ils ne peuvent pas le neutraliser sans démarches compliquées ou trop longues) aussi, une fois que les honoraires sont payées c'est comme si satisfaction du service était rendue.rnA l'ordre des avocats, ils vous orienteront sur un autre avocat qui reprendra votre dossier cependant il faudra dé-saisir le précédent de votre affaire. Aussi, selon votre situation ils vous conseilleront pour un aboutissement + rapide et probablement moins couteux.rnPour ces infos, j'ai appelé ce n°

Par **kerdreigne**, le **29/10/2016** à **03:41**

bonjour,rndans une affaire de voisinage, le juge en février 2015 m'a accordé 3000 € de dommages et intérêts et m'a demandé une provision de 2500 € à déposer auprès du tribunal pour engager un expert pour chiffrer précisément les dégâts.rnEn mars 2015 j'ai constitué la provision auprès du tribunal d'instance. depuis , malgré de nombreuses relances écrites(courriels) auprès de l'avocat, pas de nouvelles sur le recouvrement des dommages et sur l'expertise.rnaujourd'hui me rendant compte que l'affaire est mal engagée, j'envisage de tout abandonner.l'avocat a peut-être mis la main sur les 3000 € de dommages et intérêts!!!mais toute cette affaire et les relations avec les avocats me fatiguent.rnj'ai envisage de changer d'avocat. J'ai rencontré 2 avocats(150 € la consultation quand même) pour prendre la suite et leur demander de chiffrer leur intervention pour reprendre l'affaire. Résultats: absence de réponse pour l'une et 350 € de l'heure pour l'autre!!!rn rnQuestions: comment faire pour récupérer le montant de la provision? car la provision est destinée à rémunérer l'expert qui n'a rendu aucun travail.et est-ce possible?

Par **lakavezo**, le **29/10/2016** à **09:39**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnEn quatre ans de procédures inutiles pour demander la part de l'héritage raptée par notre frère rien n'a avancé. Les avocats s'en sont

mis plein la poche et c'est tout. On ne récupérera jamais notre héritage. On ne veut plus avoir affaire à cette justice de merde. Une amie a gagné un procès mais n'a jamais été indemnisée par le voleur.